



Convocation en justice

Par elyssa

Bonjour,

IL y a 2 ans un amis c'est disputer avec un homme sa à virer à la bagarre j'ai intervenu pour les séparer .Cette homme à porter plainte j'ai été convoquer au commissariat suite à cela j'ai reçu une convocation en justice j'ai demander à la personne de la police pourquoi et elle ma envoyer cette convocation elle m'a dit que j'ai di lors de ma deposition que j'avai mis un coup de pied à cette homme.

Cependant je n'ai jamais dit sa vue que je n'ai rien fais à cette homme.

Je souhaiterais savoir ce que je risque et si mon casier judiciaire sera toujours vierge ou pas.

et si c'était possible d'avoir une copie de ma deposition.